

**SEANCE DU 04 MARS 2019**

LN/CJ n° 2019/02

Objet de la délibération :**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
EXERCICE 2019****BUDGET PRAIRIALES****NOMBRE DE CONSEILLERS**En exercice : **29**Présents : **24**Pouvoirs : **02**Votants : **26**Date de la convocation :
26/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 04 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Absents Excusés :

CHERGUI Cendrine,
MARCHAND Isabelle, Pouvoir à B. ESTAMPE
HAMARD Roland, Pouvoir à N. VAN CAPPEL

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : B.BONVIN

Chaque année dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi Notre du 07/08/2015 a voulu renforcer l'information des assemblées délibérantes. Dorénavant, le DOB s'appuie sur la base d'un rapport ROB élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB doit donc aborder :

- les grandes orientations du futur exercice
- le niveau de l'endettement, les perspectives d'évolution de la dette et de la capacité d'endettement,
- l'évolution des taux de la fiscalité directe,
- la stratégie financière,
- ...

Le rapport d'orientation budgétaire rappelle également :

- Les objectifs à long terme de la commune.

La note introductive a pour objet de rendre compte des grandes lignes budgétaires. Elle n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et des dépenses sont présentées.

Madame BOMMER, adjointe aux finances commente à l'aide d'un power point, l'ensemble du document joint dont chaque conseiller a été destinataire, comprenant trois parties :

Partie 1 : l'analyse rétrospective de 2014 à 2018

Partie 2 : la fréquentation de la structure

Partie 3 : les perspectives 2019

Le Conseil municipal en prend acte.

Fait et délibéré à Epernon, le 4 mars 2019

Le Maire,

F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-252802996-20190304-D2019_03_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2019

Affichage : 6/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

